



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **92401586.0**

(51) Int. Cl.⁵ : **B65D 83/38**

(22) Date de dépôt : **09.06.92**

(30) Priorité : **11.07.91 FR 9108756**

(43) Date de publication de la demande :
13.01.93 Bulletin 93/02

(84) Etats contractants désignés :
AT BE DE ES GB IT LU NL

(71) Demandeur : **AURIPLAST, Société Anonyme**
Chemin du Bousquet
F-15000 Aurillac (FR)

(72) Inventeur : **Michelin, Sylvie**
4, rue Guy de Veyre
F-15000 Aurillac (FR)
Inventeur : **Vert, Gilles**
21, rue des Forgerons
F-15000 Aurillac (FR)

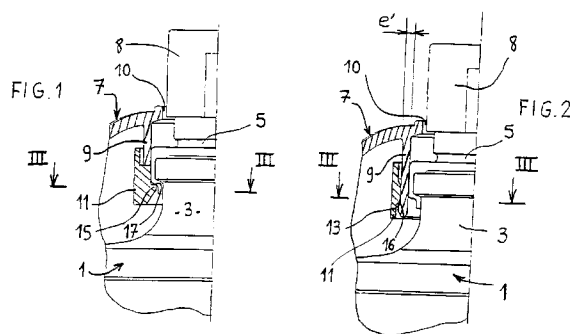
(74) Mandataire : **Lerner, François et al**
5, rue Jules Lefèbvre
F-75009 Paris (FR)

(54) **Ensemble d'habillage pour flacon et bague de fixation d'un tel ensemble au flacon.**

(57) Ensemble d'habillage destiné à être monté autour d'un flacon (1) et comprenant une pièce d'habillage (7) extérieure dudit flacon présentant une cheminée (9) entourant le col (3) du flacon et une bague (11) de fixation présentant des premiers moyens (13) de verrouillage pour un verrouillage de la bague à ladite cheminée et des seconds moyens (15) de verrouillage pour un verrouillage par l'extérieur de la bague au col du flacon.

Selon l'invention, la bague (11) entoure la cheminée (9) pour un verrouillage de celle-ci par l'extérieur, cette cheminée présentant des ouvertures latérales (19) à travers lesquelles passent lesdits seconds moyens de verrouillage (15) de la bague pour sa fixation élastique forcée sous un épaulement (17) du col du flacon.

Application à la réalisation d'enveloppe d'habillage de flacon de parfum.



L'invention concerne un ensemble d'habillage pouvant être monté autour d'un flacon, par exemple d'un flacon de parfum.

En particulier dans le domaine de la parfumerie, les flacons, souvent en verre, sont habillés par des pièces pouvant être de différentes matières plus ou moins souples ou plus ou moins élastiquement déformables : plastique, plastique galvanisé, métal...

Ces pièces d'habillage ont essentiellement un rôle esthétique. Elles doivent dissimuler le col du flacon souvent équipé d'une pompe de diffusion sertie.

Dans ce domaine, on connaît en particulier des ensembles d'habillage comprenant :

- une première pièce d'habillage extérieure du flacon présentant une partie formant cheminée (verticale en position droite du flacon) adaptée pour entourer le col de ce flacon,
- et une seconde pièce formant bague de fixation pouvant présenter des premiers moyens de verrouillage pour un verrouillage ou une fixation de la bague à ladite cheminée et des seconds moyens de verrouillage pour une fixation, par l'extérieur, de cette même bague au col du flacon.

Un inconvénient majeur des systèmes existants consiste en ce que, pour le montage d'un tel ensemble, la bague est tout d'abord verrouillée autour du col du flacon, après quoi on vient verrouiller autour de cette bague la cheminée de l'ensemble d'habillage.

Souvent, ce second verrouillage s'obtient par un montage élastique à force, ce qui implique une déformation de la cheminée de la pièce d'habillage qui doit normalement retrouver sa forme d'origine pour une bonne fixation à la bague.

En particulier lorsque les pièces d'habillage sont réalisées en matière plastique galvanisée, de telles déformations sont néfastes à la tenue des pièces, lesquelles supportent peu ou mal les contraintes imposées par des verrouillages ou des déverrouillages qui peuvent parfois être multiples pour différentes raisons.

L'invention a notamment pour objet de résoudre ce type de problème en évitant de mettre sous contrainte la cheminée de centrage des pièces d'habillage, en reportant sur la bague d'assemblage les déformations élastiques nécessaires au verrouillage et au déverrouillage.

Ainsi, il sera possible de réaliser la cheminée en question en matière rigide (par exemple métal ou plastique galvanisé).

Plus précisément, l'invention propose que la bague de fixation soit conformée pour entourer localement la cheminée de la pièce d'habillage, pour un verrouillage de cette cheminée par l'extérieur, ladite cheminée présentant des ouvertures latérales à travers lesquelles passent lesdits seconds moyens de verrouillage de la bague pour sa fixation sous un épaulement du col du flacon.

Ainsi, la bague occupera non pas une position in-

termédiaire entre le flacon et la cheminée, mais une position plus extérieure en venant entourer cette cheminée.

De cette façon, s'il s'avère nécessaire de retirer l'habillage du flacon, toute manoeuvre en déverrouillage de la cheminée tendra à renforcer le verrouillage de la bague par rapport au col du flacon, sans pour autant interdire un nouveau verrouillage ultérieur de la pièce d'habillage.

A titre de variante préférée de réalisation, on notera que la partie extrême libre inférieure de la cheminée pourra être crénelée, ses créneaux formant lesdites ouvertures pour les moyens de verrouillage de la bague au col du flacon.

Outre un tel ensemble, l'invention se rapporte également à la bague de fixation en tant que telle.

Et selon une caractéristique importante de l'invention, cette bague, de forme générale cylindrique, présentera avantageusement, sur sa périphérie intérieure, un collet avec, d'un côté, un angle marqué pour former butée de verrouillage dans un sens parallèle à l'axe de cylindre de la bague (pour un verrouillage de cette dernière à la cheminée), ce collet étant localement interrompu par des bossages formant, sur ladite surface intérieure de la bague, des proéminences plus prononcées que le collet, ces bossages présentant également, d'un côté, un angle marqué pour former butée de verrouillage dans un sens sensiblement parallèle à l'axe de cylindre de la bague (pour le verrouillage de cette dernière au col du flacon).

Une telle bague pourra notamment être réalisée en matière plastique relativement souple, telle que du polyéthylène ou du polypropylène.

Et pour une bonne efficacité de maintien compte tenu du domaine d'application envisagé, les butées de verrouillage du collet d'une part et des bossages d'autre part seront de préférence ménagés à contre-sens l'une de l'autre pour s'opposer au déverrouillage respectivement de la cheminée de la pièce d'habillage par rapport à la bague et de cette même bague par rapport au flacon.

On va maintenant présenter une description plus détaillée de la présente invention, ceci en référence aux dessins annexés donnés uniquement à titre d'exemple non limitatif et dans lesquels :

- la figure 1 montre schématiquement en coupe, selon la ligne I de la figure 3, la pièce d'habillage avec sa bague de fixation montée autour d'un col de flacon,
- la figure 2 est une vue schématique comparable à celle de la figure 1 faite selon la ligne de coupe II de la figure 3,
- la figure 3 est une vue en coupe selon les lignes III-III des figures 1 ou 2,
- la figure 4 est une vue de face de la bague de fixation seule,
- la figure 5 est une vue en coupe selon la ligne

V-V de la bague de la figure 4,

- et les figures 6 et 7 sont deux vues de détail correspondant aux parties encadrées référencées VI et VII sur la figure 5.

Sur les figures 1 à 3, on voit donc illustré un flacon 1 tel qu'un flacon vaporisateur de parfum comportant à son embouchure un col 3 équipé d'un diffuseur ou vaporisateur à pompe 5.

Autour du col 3, on aperçoit une partie d'un ensemble d'habillage 7 enveloppant le flacon et venant en particulier entourer son col par une partie en forme de cheminée 9 formant une sorte de tube cylindrique descendant vers le flacon pour assurer le centrage de la pièce 7 par rapport au col 3, la tête 8 de vaporisation du flacon traversant la cheminée à travers son ouverture axiale 10.

La cheminée 9 qui peut être réalisée en matière plastique rigide (plastique galvanisé, métal...) coopère vers sa partie extrême libre inférieure avec une bague 11 de fixation ou plus exactement, de façon avancée, de verrouillage élastique.

Pour cela, la bague 11 est équipée de deux moyens de verrouillage par excroissances 13, 15 permettant, pour les premiers 13, un verrouillage de la bague à la cheminée 9 par coopération avec des moyens complémentaires 16 formés sur la périphérie latérale extérieure de cette dernière, les seconds moyens 15, assurant un verrouillage de la bague autour du col 3 du flacon sous un épaulement périphérique 17 (figure 1) que présente localement le col.

Sur les figures, on remarquera que la bague 11 entoure localement la cheminée 9, de manière à assurer un verrouillage de cette dernière par l'extérieur.

Pour autoriser malgré tout le verrouillage de la bague au col du flacon, on pourra constater notamment sur la figure 3 que la cheminée présente à travers sa paroi latérale de cylindre des ouvertures 19 à travers lesquelles vont pouvoir passer les excroissances de verrouillage 15 de la bague.

Dans un mode de réalisation préféré, les ouvertures ou passages de la cheminée 9 pourront être en particulier constitués par des créneaux ménagés dans la paroi de cylindre de cette cheminée dont la partie extrême inférieure libre sera ainsi largement crénelée, par exemple avec quatre créneaux régulièrement répartis.

Bien entendu, dans ce cas, les moyens de verrouillage 16 de la cheminée à la bague seront formés, en ce qui concerne la cheminée, sur la face extérieure des parties latérales pleines de sa zone inférieure crénelée.

En pratique, ces moyens pourront consister en un collet formant une bande périphérique interrompue et présentant un angle marqué du côté supérieur pour venir former butée de verrouillage coopérant avec un collet ou bourrelet complémentaire formé, en correspondance, sur la face intérieure latérale de cylindre de la bague 11 et constituant le moyen 13 pré-

cité de verrouillage en permettant un verrouillage élastique, à force.

Avant de s'intéresser plus particulièrement à la structure de cette bague, en référence notamment aux figures 4 à 6, on notera la forme simple et "dé-pouillée" de la cheminée 9 qui, grâce aux caractéristiques de l'invention, pourra être réalisée sous l'aspect d'un simple cylindre de section circulaire et d'épaisseur sensiblement constante sauf à l'endroit des collets 16, une telle forme étant en particulier autorisée dans la mesure où les contraintes lors du verrouillage, (voire d'un éventuel déverrouillage), seront supportées non par la cheminée mais par la bague de fixation 11, celle-ci pouvant encaisser les éventuels efforts de déformation compte tenu de sa réalisation en une matière au moins légèrement élastiquement déformable telle, comme on l'a dit, que du polyéthylène ou du polypropylène.

Concernant la bague 11 illustrée donc plus particulièrement sur les figures 4 à 7, on remarquera que sa surface latérale extérieure de cylindre est dépourvue d'éléments fonctionnels, ses moyens de verrouillage étant reportés sur sa surface intérieure.

Sur la périphérie de cette surface intérieure, on trouve donc tout d'abord le collet 13 avec son angle marqué à rebord 23 formant butée de verrouillage axial avec le collet complémentaire 16 de la cheminée.

Par exemple en quatre endroits régulièrement répartis, le collet 13 est interrompu pour laisser place à des bossages 25 formant sur cette surface intérieure de la bague des proéminences plus prononcées que le collet et constituant lesdits moyens de verrouillage (15) précités de la bague au flacon en permettant un verrouillage élastique, à force.

Etant donné que ces bossages assurent donc le verrouillage de l'anneau au col du flacon, il est conseillé qu'ils présentent d'un côté un angle marqué à rebord 27 formant donc butée de verrouillage dans un sens sensiblement parallèle à l'axe de cylindre de cet anneau.

Etant donné que c'est à l'endroit de ces bossages 25 que la bague 11 traverse les créneaux de la cheminée 9, ces bossages pourront en particulier présenter comme on le voit clairement sur la figure 7, l'aspect d'une double marche 25a, 25b formée à deux niveaux différents dans le sens de l'axe 29 de cylindre de la bague, la partie 25b la plus proéminente formant ladite butée de verrouillage de la bague au col du flacon.

Bien entendu, les bossages 25 présenteront une épaisseur e en saillie par rapport à la surface intérieure 31 de l'anneau supérieure à l'épaisseur e' (voir figure 2) de la cheminée 9 à l'écart de son collet 16.

Compte tenu des modes d'action des moyens de verrouillage prévus, on aura compris de ce qui précède que les rebords formant lesdites butées de verrouillage 23, 27 du collet 13 de la bague d'une part

et des bossages 15 de cette même bague d'autre part seront de préférence ménagés à contresens l'un de l'autre pour s'opposer efficacement au déverrouillage respectivement de la cheminée 9 de la pièce d'habillage par rapport à la bague et de cette même bague par rapport au flacon, le verrouillage élastique de la bague sur la cheminée se renforçant lors de toute action tendant à un déverrouillage de la pièce d'habillage 7 à l'écart du flacon.

Revendications

1. Ensemble d'habillage destiné à être monté autour d'un flacon (1) et comprenant :
 - une première pièce (7) d'habillage dudit flacon présentant une partie formant cheminée interne (9) adaptée pour entourer un col (3) que ledit flacon présente à son embouchure,
 - et une seconde pièce formant bague (11) de fixation présentant des premiers moyens (13) de verrouillage pour un verrouillage de la bague à ladite cheminée de la pièce d'habillage et des seconds moyens (15) de verrouillage pour un verrouillage par l'extérieur de la bague au col du flacon,
 - caractérisé en ce que ladite bague (11) entoure localement la cheminée (9) de la pièce d'habillage (7) pour un verrouillage de cette cheminée par l'extérieur, ladite cheminée présentant des ouvertures latérales (19) à travers lesquelles passent lesdits seconds moyens de verrouillage (15) de la bague, pour sa fixation sous un épaulement (17) du col du flacon.
2. Ensemble selon la revendication 1 caractérisé en ce que la partie extrême libre inférieure de la cheminée (9) de la pièce d'habillage est crénelée, ces créneaux formant lesdites ouvertures (19) pour les moyens de verrouillage de la bague au col du flacon.
3. Ensemble selon la revendication 1 ou la revendication 2 caractérisé en ce que la cheminée (9) de la pièce d'habillage présente une forme cylindrique avec, formés dans sa face extérieure de cylindre entre ses ouvertures latérales (19), des moyens de verrouillage (16) adaptés pour coopérer par verrouillage élastique forcé avec lesdits premiers moyens (13) de verrouillage de la bague qui les entourent.
4. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 caractérisé en ce que les seconds moyens (15) de verrouillage de la bague (11) au col du flacon consistent en des bossages faisant saillie à la cheminée (9) de la pièce d'habillage à travers ses ouvertures (19), en direction du col du

flacon, pour un verrouillage élastique forcé sous ledit épaulement (17) périphérique de ce col, en limitant les contraintes supportées par ladite cheminée lors des opérations de verrouillage ou de déverrouillage.

5. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la cheminée (9) de la pièce d'habillage est relativement rigide et réalisée en métal ou en matière plastique dure pouvant être galvanisée, la bague (11) étant réalisée en matière plastique légèrement élastiquement déformable, plus souple, telle qu'en polyéthylène ou en polypropylène.
6. Bague de forme générale cylindrique destinée en particulier à un ensemble selon la revendication 1, pour la fixation d'une partie en forme de cheminée (9) qu'une pièce d'habillage (7) présente pour son centrage et son maintien autour d'un col (3) de flacon, caractérisée en ce qu'elle présente, sur sa périphérie interne de cylindre, un collet (13) avec, d'un côté, un angle marqué avec rebord (23) pour former butée de verrouillage dans un sens parallèle à l'axe de cylindre de la bague, ce collet étant localement interrompu par des bossages (15, 25) formant sur ladite surface intérieure de cylindre de la bague des proéminences plus prononcées que le collet, ces bossages présentant également, d'un côté, un angle marqué avec rebord (27) pour former une autre butée de verrouillage dans un sens sensiblement parallèle à l'axe de cylindre de ladite bague.
7. Bague selon la revendication 6 caractérisée en ce que lesdits bossages locaux (15) présentent une épaisseur (e) supérieure à celle (e') de la cheminée (9) de la pièce d'habillage.
8. Bague selon la revendication 6 ou la revendication 7 caractérisée en ce que lesdits bossages locaux (15) présentent l'aspect d'une double marche (25a, 25b) formée à deux niveaux différents dans le sens de l'axe de cylindre de la bague, la partie la plus proéminente (25b) de cette double marche formant butée de verrouillage de la bague au col du flacon.
9. Bague selon l'une quelconque des revendications 6 à 8 caractérisée en ce qu'elle est réalisée en matière plastique relativement souple, telle que du polyéthylène ou du polypropylène.
10. Bague selon l'une quelconque des revendications 6 à 9 caractérisée en ce que les rebords (23, 27) formant lesdites butées de verrouillage (13, 15) du collet d'une part et des bossages d'autre part sont ménagés à contresens l'un de l'autre

pour s'opposer au déverrouillage respectivement de la cheminée (9) de la pièce d'habillage par rapport à la bague et de la bague par rapport au flacon.

5

10

15

20

25

30

35

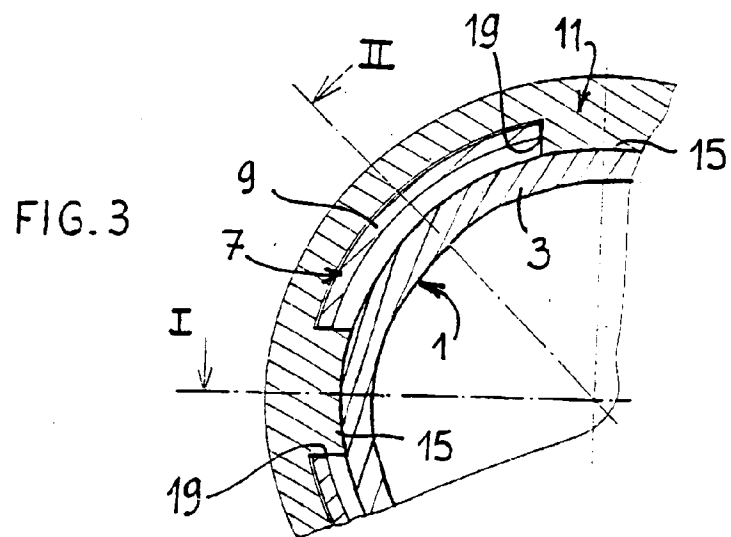
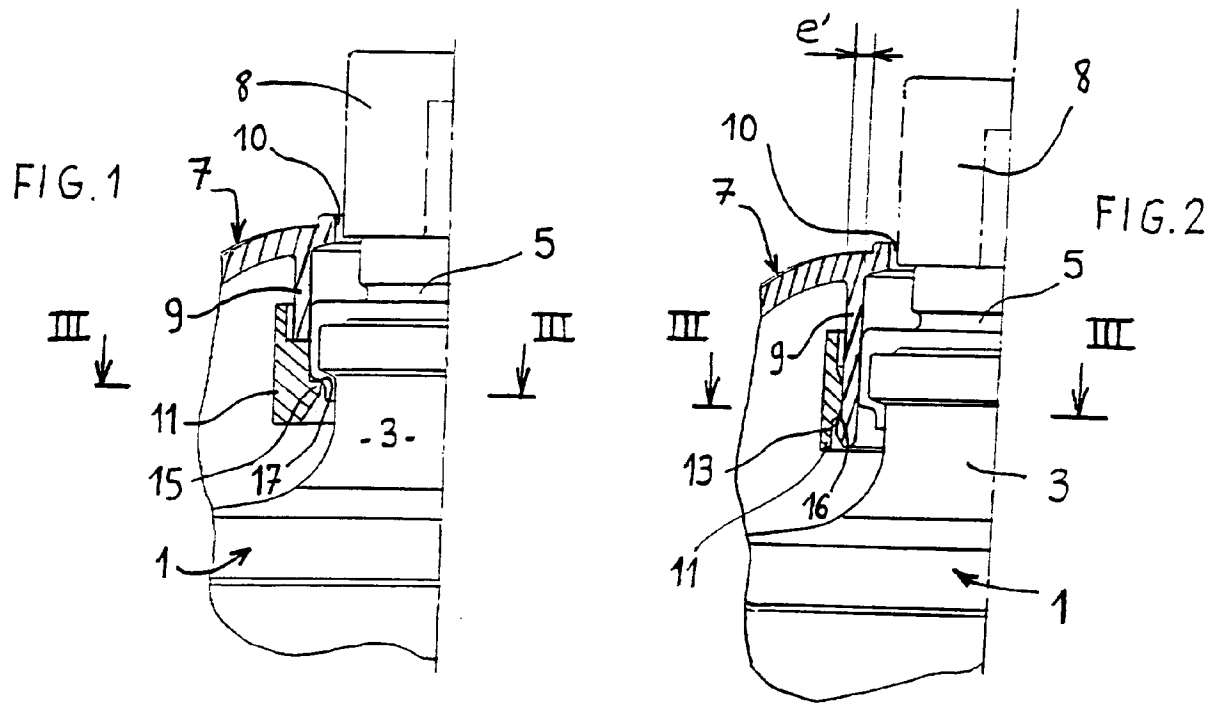
40

45

50

55

5



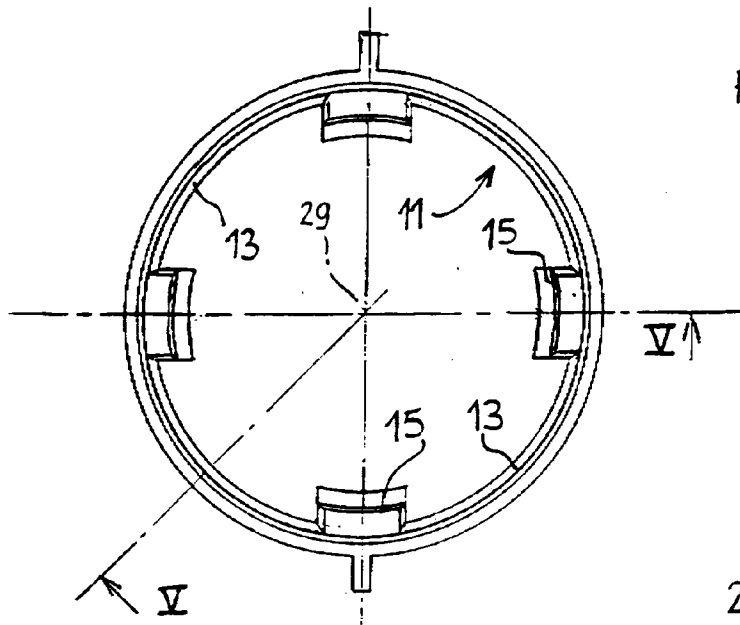


FIG. 4

FIG. 5

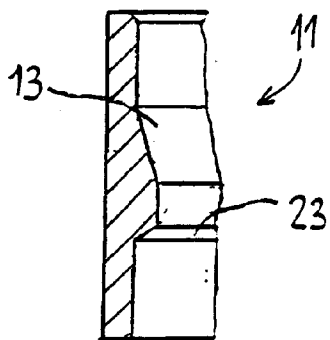
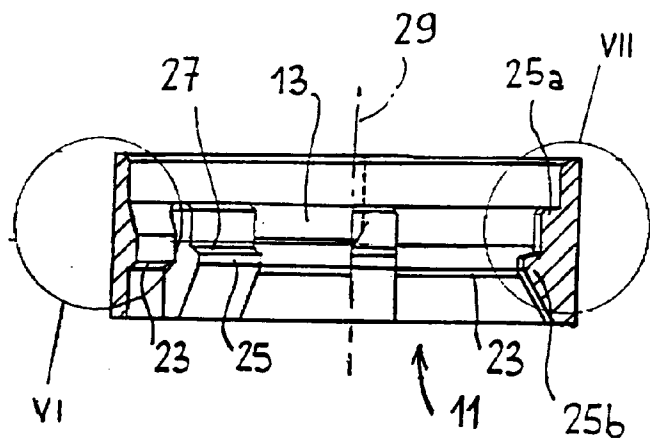


FIG. 6

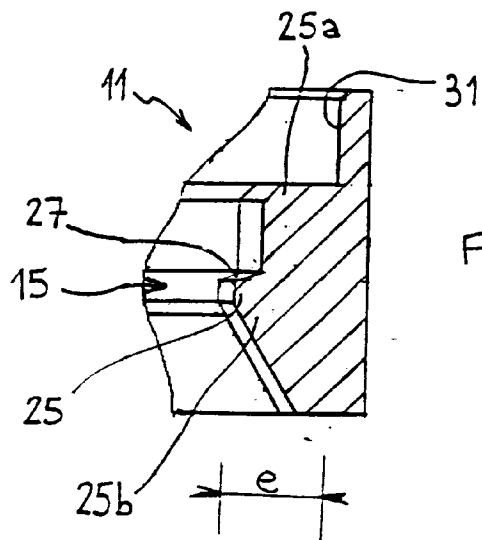


FIG. 7



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 92 40 1586

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	FR-A-1 450 735 (INSECTICIDES GEIGY) * page 2, colonne 1, ligne 50 - colonne 2, ligne 11; figure 2 * ---	1	B65D83/38
A	FR-A-1 340 337 (DIPARCO) * page 1, colonne 2, ligne 14 - page 2, colonne 1, ligne 7; figures 1-3 * ---	1	
A	US-A-3 610 456 (MARSH) * revendications 1-4; figures 1-3 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			B65D A45D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 14 OCTOBRE 1992	Examineur VANTOMME M.A.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)